

2026- 62



**DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE PRÊT D'INSTRUMENT AVEC MADAME LAURENCE BOURZAT**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2026- 27 du 24 mars 2026 portant délégation du Maire à Madame Emmanuelle Angelini sur le fondement de l'article L 20211 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de prêt d'instrument dans le cadre du stage et festival « Vacances Percutantes » à la commune par Madame Laurence BOURZAT,

Considérant que ce prêt n'impose ni condition, ni charge à la commune,

D É C I D E

Article 1er : Une convention est signée avec Madame Laurence BOURZAT, présidente de l'association « Percu47 » dont le siège exécutif se situe au 9A rue de Paul Léglise – 33290 Blanquefort, en vue d'accepter la mise à disposition d'instruments et de matériel de percussions de l'école municipale du Bouscat.

Article 2 : Ce prêt à titre gracieux aura lieu durant le stage et festival « Vacances Percutantes » organisé du **samedi 18 au samedi 25 juillet**, par l'association « Percu47 » et en partenariat avec l'école de musique de Blanquefort adhérente à l'UDEA33 au même titre que l'école de musique du Bouscat.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 30/07/26

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée Culture Patrimoine Mécénat

Emmanuelle ANGELINI